



MONDE

EUROPE

À 614 voix pour, 2 voix contre et 4 abstentions, le Parlement européen a adopté la révision de la directive relative à la protection des travailleurs contre les risques liés à une exposition à l'amiante. Parmi les nouveautés, la réduction des limites d'exposition professionnelle avec des valeurs dix fois plus basses qu'auparavant, l'amélioration de la formation des professionnels, la certification des entreprises spécialisées ou encore l'obligation pour les États membres d'avoir recours à la microscopie électronique, technologie, plus moderne et plus précise, pour détecter les fibres.

PORTUGAL

Le gouvernement a pris une ordonnance mi-septembre pour exonérer d'impôts et de cotisations sociales les dépenses des travailleurs en télétravail à hauteur de 22 euros par mois (pour 22 jours de travail), voire 33 euros si un accord collectif est signé. Cette mesure vise à compenser l'augmentation des coûts de l'énergie, de réseau et d'achat ou d'utilisation d'équipements et de systèmes informatiques, payés par les travailleurs en télétravail.

SUÈDE

Selon un rapport de l'assureur Afa Försäkring, les travailleurs de l'industrie alimentaire courent un risque plus élevé d'accidents du travail (AT) graves que les autres groupes professionnels. Le risque moyen sur la période 2017-2021 était de 9,7 AT graves pour 1000 salariés. Il était de 15,5 pour les bouchers. Les boulangers et pâtisseries, bien que moins touchés, demeurent concernés avec un taux de 5,3. 25% des AT graves sont attribuables à l'utilisation de machines.

PERSONNEL NAVIGANT

Les rayons cosmiques seraient responsables de cancers

L'ANSES (Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail) a publié une revue de la littérature qui confirme une augmentation de

Les « preuves [sont] limitées chez l'humain, mais suffisantes chez l'animal ». Mêmes réserves sur le rôle dans la survenue du « syndrome aérotoxique »¹ des risques liés



© Patrick Delapierre pour l'INRS/2022

à la qualité de l'air des cabines, et ce malgré la reconnaissance « de nombreux polluants gazeux et particulaires dans l'air des cabines d'avions ». L'Anses plaide donc pour « des recherches complémentaires [...] indispensables pour préciser les effets sur la santé des personnels navigants liés à leur profession et à la qualité de l'air dans les cabines, identifier les circonstances pouvant conduire à des pollu-

l'incidence des cancers de la peau et des leucémies chez le personnel navigant des avions. Pour l'agence, les responsables sont les « rayonnements ionisants issus des rayons cosmiques et solaires, qui augmentent notamment avec l'altitude ». Elle reste en revanche prudente sur le lien probable entre le travail de nuit posté et un risque accru de cancers du sein et de la prostate,

tions particulières de cet air et objectiver les symptômes rapportés par ces personnels ». ■ D. L.

1. Selon l'Anses, le syndrome aérotoxique est « un regroupement de symptômes [irritations des yeux, troubles digestifs, troubles respiratoires, troubles neurologiques, etc.] évoqués par des personnels navigants ou observés par le personnel de santé, suite à des événements d'odeurs, fumées ou émanations, qui pourraient être en lien avec une contamination de l'air des cabines d'avion par des huiles moteurs ou fluides hydrauliques ».

23,5 % des personnes en emploi, en moyenne, déclarent avoir travaillé au moins un dimanche sur une période de quatre semaines consécutives, en 2022. Une part en hausse par rapport à 2021 (+ 0,6), mais qui n'a pas retrouvé son niveau d'avant-crise (25,8 % en 2019). Cela concerne 53,6 % des salariés du secteur de la protection et sécurité des personnes et des biens.

Source: Dares